

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 14 (1929)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 24.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:

IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Extrait du procès-verbal

de la séance commune du Comité de direction et du Conseil de surveillance de l'Union, du 13 mai 1929

1^o Les conditions d'admission ayant été remplies, les nouvelles Caisses suivantes sont admises dans l'Union:

GONTEN (Appenzell Rh.-Int.); BEATENBERG, DEVELIER, COURROUX (Berne); COLLONGE, BELLERIVE, CONFIGNON et GRAND-SACONNEX (Genève); PFAFFNAU (Lucerne); BETTEN, GRIMISUAT, MUND et STALDENRIED (Valais).

Douze Caisses ont donc déjà été constituées en 1929, ce qui porte à 475 le nombre des Sections affiliées.

2^o Il est fait droit à 24 demandes de « crédits spéciaux », lesquels sont destinés en partie à financer des syndicats d'amélioration foncière, et en partie aussi à des avances spéciales aux membres pour leur faciliter l'achat de fourrages que le printemps tardif a nécessité en maints endroits.

3^o « Congrès annuel 1929 ». Comme la ville de Brigue s'est révélée dans l'impossibilité d'abriter dans ses murs des congrès de grande envergure, l'assemblée générale ordinaire des délégués a été fixée au 1^{er} et 2 juillet prochains, à Zermatt. La convocation et le programme général seront publiés dans le numéro de juin du « Messenger ».

4^o Il est pris connaissance avec satisfaction de la table statistique donnant les résultats obtenus par les Caisses affiliées en 1928. Le chiffre des membres s'est accru de 2,610 unités et s'élève à 40,092. Le chiffre total des bilans de toutes les Caisses est en majoration de fr. 20,07 millions et atteint fr. 216,023,179 francs 73.

De son côté le mouvement général ascende à fr. 494,7 millions, ce qui représente une augmentation de fr. 53,3 millions par rapport à l'an dernier. Les réserves accumulées sont actuellement de 6,1 millions de francs.

5^o L'approbation est donnée aux statuts des deux Fédérations régionales

nouvellement constituées pour l'Oberland Bernois, et pour le canton de Genève.

Idées directrices

Nous sommes persuadés que plus le nombre des Caisses locales de Crédit Mutuel augmentera, plus les banques feront leur possible pour satisfaire leurs débiteurs. En d'autres termes, vouons tous nos efforts à multiplier le nombre des Caisses, afin que la forte augmentation du chiffre d'affaires de l'ensemble des Caisses suisses contribue, dans la mesure du possible, à jouer le « rôle de régulateur » en matière de crédit agricole d'exploitation. Nous sommes encore renforcé dans cette opinion par la constatation que nombre de Gouvernements cantonaux, pressés par de grands besoins fiscaux, ne voient aucun intérêt à exercer leur influence, — évidemment dans la mesure où ils pourraient le faire, — pour diminuer l'écart entre les taux-débiteurs dans les banques semi-officielles.

Si nous avons émis notre avis au sujet du rôle de régulateur que pourraient jouer les Caisses de Crédit Mutuel, cela ne nous empêche pas de reconnaître l'utilité et la nécessité des banques. Les opérations des Caisses de Crédit Mutuel sont limitées, et il reste encore un vaste champ d'activité pour les grandes institutions financières. Cependant nous observons dans quelques milieux bancaires un manque de compréhension et parfois même, — heureusement très rarement — des marques d'hostilité vis-à-vis de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel et de ses membres. Nous le regrettons, et ceci d'autant plus que beaucoup de ceux qui considèrent les Caisses de Crédit Mutuel uniquement comme concurrentes des banques ne connaissent pas à fond les principes fondamentaux sur lesquels reposent les Caisses locales de Crédit Mutuel. Celles-ci, étant donné la responsabilité illimitée de leurs membres et par conséquent la surveillance indirecte et très discrète qui s'exerce entre eux, s'occupent d'un genre de crédit qui, en raison des gros risques qu'il comporte et partant, des frais très élevés qu'il occasionne, ne se-

raient pas servi par les banques, mais par des particuliers usuriers. En outre, les Caisses locales rappellent aux membres possédant quelques économies, les besoins de la situation délicate dans laquelle se trouvent des membres obérés et moins bien partagés qu'eux. C'est là un facteur moral que nous ne saurions jamais assez estimer, car il rapproche les agriculteurs de toutes les catégories et contribue à donner à la classe paysanne, la cohésion si nécessaire pour surmonter les moments difficiles. Nous connaissons nombre de cas où les Caisses locales de Crédit Mutuel ont rendu quelques services aux banques et inversement; empressons-nous de l'ajouter. Nous sommes cependant de l'avis que, pour bien jouer leur rôle, les Caisses locales doivent conserver leur entière autonomie vis-à-vis des banques.

Si nous proclamons bien haut l'utilité des Caisses de Crédit Mutuel pour l'agriculture, et si nous entrevoyons différents rôles qu'elles peuvent jouer dans l'avenir, c'est à une condition principale: celle d'observer les grands principes de Raiffeisen qui ont fait leurs preuves. C'est le motif pour lequel nous appuierons de toutes nos forces le mouvement Raiffeisien en Suisse pour le bien de notre agriculture et de toute l'économie nationale.

HENRI BLANC

Secrétaire de la Chambre vaudoise d'Agriculture. (Conférence donnée à l'occasion de l'Assemblée générale de l'Union le 19 avril 1926 à Lausanne).

Des moyens de répandre la connaissance et la pratique du crédit coopératif (+)

(Suite)

Il est certain que le rôle fondamental du crédit agricole eut été mieux compris, si un enseignement approprié avait été donné dans les établissements d'instruction, si spécialement la connaissance de l'organisation coopérative, dans ses formes essentielles, parmi lesquelles la coopération de crédit figure au premier rang, était pratiquement répandue parmi

(*) Voir numéro de février.

la jeunesse. Le contingent le plus instruit, le plus intelligent, donnerait l'exemple de la mise en œuvre, propagerait l'idée par le fait et par la parole, et le gros des intéressés suivrait l'idée, parce qu'on ne leur parlerait plus une langue inconnue, que dès l'école les esprits se seraient familiarisés avec les idées nouvelles et que l'enseignement reçu aurait peu à peu préparé le terrain. Nous ne parlons pas des établissements d'enseignement supérieur qui, en Suisse, ont ouvert des cours soit d'économie comparée, soit d'économie rurale qui préparent un état-major apte à propager l'idée et à prendre l'initiative des réalisations. Mais cela n'est pas tout: pour que l'idée coopérative donne ses fruits dans le peuple, il ne suffit pas qu'elle y soit répandue par une élite éclairée, il faut encore qu'elle trouve un terrain propice de germination, et que la masse de la population soit assez familiarisée avec elle pour se prêter aisément à la mise en pratique.

Pour obtenir cette éducation de la masse de la population, peut-on compter sur l'école primaire? En principe même, nous ne croyons pas que nous puissions attendre un concours bien efficace de l'enseignement primaire; les questions de coopération et de crédit mutuel sont trop délicates pour des esprits d'enfants de 7 à 15 ans. Il faudrait réserver cette tâche aux cours d'adultes qui s'adressent aux jeunes gens de 16 à 19 ans. Mais pour cela, il faudrait que les instituteurs fussent préparés à ce rôle nouveau, par un enseignement reçu dans les écoles normales, ce qui n'est pas le cas partout présentement. Dans le canton de Fribourg, cependant, nous constatons avec plaisir que le Conseil d'Etat a organisé des cours de vacances de six mois où les instituteurs reçoivent une série de leçons sur la coopération dans l'agriculture, et spécialement sur le fonctionnement et les bienfaits des Caisses de crédit mutuel (système Raiffeisen). Ces leçons ont donné lieu à des discussions intéressantes et à des réponses précises aux multiples objections à l'adresse de nos institutions.

D'autre part, les syndicats agricoles et les Fédérations de syndicats ne sont-ils pas des organismes tout indiqués pour faire cette éducation spéciale des populations? Ils ont en eux des éléments de succès; la connaissance des mœurs locales, la communauté des intérêts professionnels, les relations permanentes avec les gens du lieu, et surtout une pratique déjà acquise de l'Association.

En Allemagne, presque toutes les fédérations ou unions d'associations rurales ont entrepris cette œuvre d'éduca-

cation populaire, en créant dans leur sein des chaires ambulantes avec mission non seulement d'instruire le paysan au point de vue technique, mais aussi et surtout de lui donner l'éducation coopérative, de ce fait, de provoquer la création de Caisses de crédit ou d'autres sortes d'associations.

Les chaires ambulantes d'Italie ont rendu d'aussi précieux services que celles d'Allemagne, et tout le monde sait combien elles sont appréciées par les syndicats agricoles, qui en ont pris souvent l'initiative.

En Belgique, les pouvoirs publics, d'accord avec les groupements agricoles, se sont préoccupés de faire donner aux soldats sous les drapeaux, l'instruction agricole, et notamment l'enseignement agricole.

Ces réflexions que nous nous sommes permises, imposent des conclusions:

Etant donné le rôle de plus en plus important qu'est appelé à jouer l'Association dans l'activité sociale à tous les degrés et dans toutes ses manifestations économiques, il importe qu'on sache nettement à quels principes doivent obéir l'organisation et le fonctionnement des institutions coopératives, et surtout des institutions de crédit mutuel, qui sont les plus essentielles de toutes.

Cette connaissance peut être efficacement répandue et assurée par un enseignement spécial de ces questions, enseignement qui, pour porter ses fruits, doit pénétrer le monde des travailleurs intéressés, en haut comme en bas.

Cet enseignement, auquel nous souhaitons que nos programmes d'instruction accordent un droit de cité complet, n'aurait pas seulement pour effet d'amener peu à peu l'amélioration de la situation matérielle de tous ceux qui, artisans ou agriculteurs, peuvent avoir besoin du crédit mutuel, et qui sauraient désormais se le procurer par leur initiative; cet enseignement aurait en outre une vertu sociale et morale considérable, car les institutions vivantes, dont il sera le verbe et la préface, sont de celles qui rapprochent le plus les hommes dans un commun idéal, et unissent dans un même effort, les apôtres de l'idée avec les artisans de sa mise en œuvre. V. R.

Les caisses raiffeisen suisses en 1928

L'année écoulée a été pour l'Union Suisse et ses Caisses affiliées une période de progrès général, d'affermissement financier, et le mouvement coopératif re-

présenté par les Caisses Raiffeisen plonge de plus en plus de profondes et solides racines dans notre pays.

Cette constatation ressort abondamment de la «tablette-statistique» publiée dernièrement par les soins de l'Union.

Chaque année, cette tablette-statistique vient nous donner les chiffres récapitulatifs de tous les comptes et bilans des Caisses Raiffeisen Suisses. Il est toujours extrêmement intéressant de dépouiller et d'analyser ce tableau, non seulement parce qu'il traduit de façon évidente la somme immense de travail accompli et parce qu'il marque les progrès réalisés, mais aussi parce qu'il est une source inépuisable d'enseignements utiles.

Dans notre rapport de l'année précédente nous nous réjouissions de pouvoir constater une extension nouvelle de notre Association. Or, les progrès réalisés sont plus manifestes encore cette année: progrès extérieurs résultant de la propagande active pour la fondation de nouvelles Caisses et progrès intérieurs dans le sens d'un affermissement constant des Sections existantes. Cet essor important du Raiffeisenisme suisse est le résultat manifeste du développement de l'esprit, de défense personnelle et de solidarité auprès des populations rurales en même temps qu'il est le fruit du travail constructif tenace, accompli jusqu'ici. Alors qu'il a fallu dix-huit ans pour réunir la première centaine de millions de francs de dépôts, huit années seulement ont suffi pour atteindre la seconde centaine de millions. Une période de 16 ans de laborieux travail a été nécessaire pour assembler le premier million de francs de réserves; trois ans plus tard le second million était déjà atteint et aujourd'hui, à la clôture du vingt-sixième exercice, les Caisses Raiffeisen Suisses possèdent déjà une fortune personnelle de 6,000,000 de francs. Et pourtant, si expressifs soient-ils, les données statistiques ne traduisent que bien imparfaitement toute la somme de travail, de dévouement et de désintéressement qui a été fournie modestement dans les Caisses locales. Ces données condensent plus d'un demi million d'opérations de tous genres, comptabilisées dans environ 2,500 livres de comptabilité. Tout cela se trouve récapitulé tout d'abord dans les comptes et bilans des 463 Caisses, puis réunis ensuite par les soins de l'Union, dans la tablette-statistique qui est publiée.

Comme de coutume, nous mettrons en rapport les principaux chiffres de 1928 avec ceux de l'exercice précédent, afin de pouvoir constater les progrès réalisés :

	1928	1927	Augm. pour 1928
Nombre de Caisses	463	435	28
Nombre de Sociétaires	40.092	37.482	2610
Chiffre du bilan	fr. 216.023.179,73	fr. 195.951.648,69	fr. 20.071.531,04
Ronlement	" 494.979.847,70	" 441.661.841,38	" 53.318.006,32
Dépôt d'épargne	" 100.092.654,53	" 90.116.019,30	" 9.976.635,23
Nombre de carnets d'épargne	113.495	106.027	7468
Réserves	" 6.128.554,22	" 5.447.648,94	" 680.905,28

Durant l'exercice 1928, 28 nouvelles Caisses ont été constituées sur le territoire de dix différents cantons, à peu près dans les mêmes régions que l'année précédente: Berne (Jura et Oberland), Valais et Argovie. Dans le canton de Fribourg aussi, trois Sections se sont affiliées à l'Union; Vaud et Genève ont aussi enregistré chacun une nouvelle fondation. Partout des collaborateurs bénévoles s'offrent et travaillent inlassablement, avec un enthousiasme que leur dévouement seul égale, à préparer le terrain et à y répandre ensuite la semence

bienfaisante de Raiffeisen. C'est encore le Valais qui figure en tête de la liste des cantons pour le nombre des Caisses; il en compte 83, disséminées en majeure partie dans les régions montagneuses, parfois dans des communes de 200 habitants à peine; St-Gall vient ensuite avec ses 64 Caisses; puis Argovie avec 59 Sections; Fribourg avec 52, Soleure avec 50, Vaud avec 38, etc. Relevons aussi que 160 des 463 Caisses existantes se trouvent dans les régions élevées, allant jusqu'à 1,800 mètres d'altitude.

(A suivre).

Nouvelles des sections

URSY (Fribourg).

La Caisse de Crédit Mutuel de la paroisse d'Ursy vient de clore son deuxième exercice par l'assemblée générale pour l'approbation des comptes et du bilan de 1928, et pour donner décharge au caissier et aux membres dirigeants. M. Joseph Conus, président du Comité de direction préside l'assemblée. Sur 67 sociétaires 60 ont répondu à l'appel. Elle fut très intéressante par les rapports circonstanciés, présentés par les présidents des deux Comités et du caissier, sur la marche de la Caisse. Afin que chacun puisse se rendre compte de l'importance de la Caisse, nous relevons les chiffres suivants: Le bilan atteint au 31 décembre 1928, 95,802,70 francs; le roulement a été de 264,010 fr., et le compte de profits et pertes, un bénéfice de 304 fr. 55, qui a été versé au fonds de réserve. Les dépôts effectués auprès de notre institution atteignent 92,152,10 francs, se répartissant entre 110 carnets.

Ces différents chiffres sont une preuve des progrès réjouissants enregistrés par notre jeune Caisse et nous y vouons également une preuve de la confiance dont elle jouit auprès du public. La Caisse paie au 4 et demi pour cent l'intérêt des dépôts d'épargne et au 5 pour cent pour les obligations de 3 et 5 ans. Toute personne peut effectuer des dépôts auprès de la Caisse, même si elle n'est pas membre, aux mêmes conditions avantageuses.

Les participants à l'assemblée sont pleinement satisfaits. Les membres des Comités ont été félicités pour leur dévouement et le caissier pour son zèle et son travail consciencieux et désintéressé. Excellente journée, instructive assemblée. Chacun s'en alla, fier d'appartenir à une société si bien organisée, pleinement renseigné sur la marche de la Caisse et résolu d'accorder à la Caisse Raiffeisen sa confiance et son appui pour le bien et la prospérité de la paroisse.

LE BRASSUS (Vaud).

Rien de plus intéressant et de suggestif que de suivre, année après année, le développement progressif de cette Caisse qui s'est élevée en moins de dix ans, à la tête des Caisses vaudoises et en même temps des Caisses romandes. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et dispensent le chroniqueur de longs commentaires:

Années	Mouvement Fr.	Bilan Fr.	Dépôts d'épargne Fr.
1918	714.000	120.000	24.000
1919	2.078.000	287.000	199.000
1920	2.844.000	453.000	248.000
1922	3.049.000	689.000	467.000
1924	2.522.000	752.000	476.000
1926	3.387.000	1.005.000	660.000
1928	4.632.000	1.253.000	911.000

Le Brassus est une fraction seulement de la commune du Chenit, dans la Vallée de Joux (Jura-Vaudois) à l'extrême-frontière française. Sa population de 1,700 habitants environ, très laborieuse et économe, se voue en partie à l'agriculture et en partie à l'horlogerie, principalement à la fabrication des articles de précision (chronomètres de marine, etc.) Fondée en 1917 avec 100 membres à peine, la Caisse en groupe actuellement 155 et rend dans son cercle d'activité d'immenses services, soit en offrant à la population un lieu de placements sûr et avantageux pour ses économies, soit en procurant à ses membres une aide à sa portée et un soutien toujours plus apprécié. Depuis l'année dernière, la Caisse s'est mise dans ses meubles et s'est installée dans un local qui lui a été spécialement aménagé dans le nouveau bâtiment des Postes et Télégraphes qui a été construit par la commune. Le caissier, M. J. Berney, ancien instituteur, qui a été dès le début l'âme de l'Association, est actuellement au service exclusif de la Caisse. Les opérations nécessitent actuellement plus de 6,000 inscriptions par an dans les journaux de caisse, et les Comités se réunissent hebdomadairement dans des séances qui se prolongent

parfois longtemps après minuit, pour l'examen des demandes de prêts, pour les pointages dans la comptabilité et la surveillance des débiteurs.

Le 13 avril dernier, l'assemblée générale des sociétaires a pris connaissance des comptes de l'exercice 1928, qui bouclent par un bénéfice de fr. 3,781,40. Ce bénéfice a été porté entièrement à la réserve.

Le total du bilan se monte à 1,252,222 francs 93.

Dans un rapport très objectif, le président du Conseil de direction, M. P. Aubert a disséqué aux yeux des sociétaires les divers du chapitre du bilan, en donnant d'amples indications sur les fluctuations intervenues durant le dernier exercice.

Nous empruntons à ce rapport les quelques renseignements suivants:

La somme totale déposée en caisse d'épargne s'élève à fr. 911,470,15, ce qui représente une augmentation de 92,000 francs sur le chiffre de l'année précédente. Les dépôts à termes (obligations) atteignent fr. 235,000 et le capital social fr. 13,000. Les comptes-courants créanciers sont au nombre de 52 avec un avoir de fr. 70,000 en chiffre rond.

A l'actif du bilan, nous trouvons les crédits en comptes-courants ouverts à 73 sociétaires, pour un chiffre total de 615 mille 960 fr. 27. Etant donné les grandes disponibilités dont dispose la Caisse et la bonne liquidité de son bilan, elle a été en mesure de s'intéresser aussi au crédit hypothécaire en effectuant des prêts de cette nature à ses membres pour une somme globale de fr. 289,305. Les prêts à terme contre autres garanties ascendent à la somme de fr. 78,220,05; les fonds publics et placements à l'Union au service des autres Caisses affiliées à 246,534,95 francs.

Après paiement de tous les frais généraux d'exploitation, il est résulté pour l'exercice un bénéfice net de fr. 3,781,40, ce qui porte les réserves à 15,000 francs en chiffre rond. Ces réserves sont encore modestes, comparées au chiffre des dépôts confiés, mais avec l'élan qui existe actuellement auprès de la Caisse, la volonté et le travail persévérant, elles s'augmenteront rapidement pour atteindre, sans trop tarder, une meilleure proportion.

Le mouvement d'affaires durant l'année a été de fr. 4,632,796,53, en augmentation de plus de 860,000 francs sur celui de l'année précédente. Les opérations ont nécessité 5980 écritures dans les journaux de caisse.

Pour terminer, le président du Conseil de surveillance rend un juste hommage de reconnaissance au dévoué et consciencieux caissier M. Berney, sans oublier également Mlle Berney qui seconde dignement son père dans la lourde tâche qui lui incombe.

Puissent les quelques chiffres et renseignements donnés, intéresser tous nos lecteurs et susciter une saine émulation auprès de toutes les Caisses romandes.

Editeur responsable:

Union Suisse d. Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall.

Boîte aux lettres

DEMANDE : Comme il arrive fréquemment qu'un compte de crédit exploitable sous forme de compte-courant soit tantôt débiteur tantôt créancier, l'intérêt doit nécessairement être calculé à 2 taux différents. Quelle est la façon exacte

de procéder dans semblable cas pour le calcul des intérêts au moyen de la table en usage auprès de nos Caisses ?

REPONSE : L'exemple que nous donnons ci-après, permettra de se rendre compte de la façon de procéder :

Date		DOIT			o/o	AVOIR		
		Capital	Intérêts			Capital	Intérêts	
Janv. 1	Solde				4	4000.—	160.—	
Janv. 15	Prélèvement	3000 —	115.—	4				
Févr. 25	Prélèvement	$\frac{1000 - 4\% = 33.90}{1000 - 5\% = 42.40}$	2000.—	76.30	4/5			
avril 10	Prélèvement	1000.—	36.10	5				
Juin 20	Versement				5/4	$\frac{2000 - 5\% = 52.75}{6000 - 4\% = 126.60}$	8000.—	179.40
Sept. 5	Prélèvement	5000.—	63.90	4				
Déc. 31	Com. 1°/oo du doit		11.—					
	Intérêts nets		37.10				37.10	
	Solde	1037.10						
		12037.10	339.40			12037.10	339.40	
Janv. 1	Solde				4	1037.10		

EXPLICATIONS : Jusqu'au 25 février, le compte-courant présente un solde créancier, l'intérêt est donc calculé au taux-créancier de 4 pour cent. Ensuite du prélèvement de fr. 2,000 effectué le 25 février, le compte passe débiteur pour fr. 1,000 —: fr. 1,000 sont donc calculés au taux-créancier de 4 pour cent et les fr. 1,000 de débit au taux-débiteur de 5 pour cent. Le compte étant dès lors débiteur, l'intérêt est toujours calculé au 5%.

Le 20 juin, le titulaire du compte effectue un versement de fr. 8,000 qui donne de nouveau au compte un solde créancier de fr. 6,000; ces 6,000 sont calculés au nouveau taux de 4 pour cent et le reste de fr. 2,000 à l'ancien taux de 5 pour cent.

Dès le 20 juin, le compte reste créancier: l'intérêt est en conséquence toujours calculé au 4 pour cent.

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel
Service des Fournitures

Complément au Catalogue No 3 des registres, formulaires et matériel de dépôt

Nos Designation et remarques spéciales.

- 82 Demande d'ouverture de crédit en compte-courant avec acte d'engagement et de cautionnement.
- 83 Bordereau de coupons remis à la Caisse Raiffeisen.
- 84 Bordereau pour l'envoi de chèques à l'Union Suisse.
- 85 Pochette pour le paiement de l'intérêt des parts sociales.
- 86 Carnet de contrôle sur l'émission des carnets d'épargne.
- 87 Lettre pour diverses communications aux cautions.
- 88 Carnet de contrôle sur l'émission des obligations.
- 90 Lettre de communication d'une décision des Comités accordant un prêt à un sociétaire.
- 91 Bulletin de caisse pour versements.
- 94 Avis demandant les carnets pour la mise à jour.
- 14 Registre pour établir l'état officiel des garanties de la Caisse d'épargne (à l'usage des Caisses fribourgeoises).

Papier à lettre, memorandum, avec en-tête ordinaire.

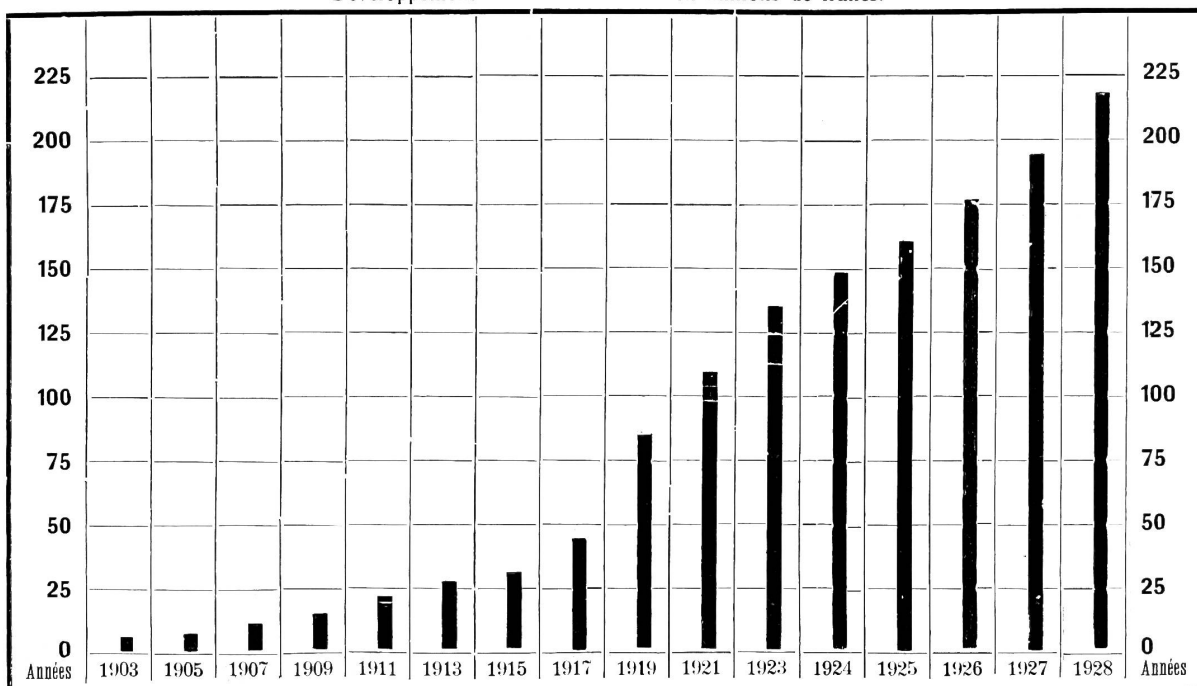
Timbre en caoutchouc. Sceau à cacheter.

Presse à copier.

Imprimerie A. BOVARD-GIDDEY

Statistique des Caisses Raiffeisen Suisses. — 1903-1928

Développement du chiffre du Bilan en millions de francs.



Ce graphique permet de se rendre compte de l'augmentation constante des dépôts confiés aux Caisses Raiffeisen suisses. Le plus grand essor est intervenu durant les années 1918 à 1920, où le chiffre du bilan passe de Fr. 46.5 millions à Frs. 100.5 millions. Dès lors les dépôts vont en augmentant progressivement pour atteindre en 1928 avec une majoration de 20 millions, le point culminant de 216 millions de francs.